

**Mémoire présenté
dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget de 2019**

Présenté par :

casfaa
acrafe

canadian association of student financial aid administrators
association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants

Résumé des recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement rétablisse la **bonification d'intérêts du Programme canadien de prêts aux étudiants** pour couvrir les intérêts d'un emprunteur pendant les six mois suivant la fin de ses études. Cette disposition donnera aux étudiants suffisamment de temps pour établir la stabilité des gains avant de commencer le régime de remboursement des prêts étudiants.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement exige que tous les étudiants de niveau postsecondaire qui contractent des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants suivent **une séance d'information obligatoire sur l'admissibilité aux prêts et le remboursement des prêts** et reçoivent des instructions en matière de littératie financière connexes. Cela réduira les regrets des emprunteurs qui nuisent à la stabilité financière, tant pour les particuliers que pour l'économie.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement élabore un **Programme canadien de subventions aux étudiants pour les étudiants autochtones**, avec des dépenses uniques, comme la réinstallation et les visites dans la communauté, comprises dans le coût de la présence utilisé pour évaluer les besoins. Cette subvention aidera à fournir une aide financière supplémentaire non remboursable pour faciliter l'accès, la rétention et la réussite des étudiants autochtones aux études postsecondaires et à réduire les écarts en matière d'éducation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. En tant que segment croissant

de la population active du pays, le niveau de scolarité des jeunes Autochtones est essentiel à la prospérité économique du Canada.

Introduction

L'Association canadienne des responsables de l'aide financière des étudiants (ACRAFE) remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui permettre de participer aux consultations prébudgétaires. L'ACRAFE est l'association professionnelle nationale qui représente les gestionnaires de l'aide financière aux étudiants dans les établissements postsecondaires du Canada.

Nos membres administrent un large éventail de programmes d'aide financière aux étudiants à tous les niveaux. Cela comprend les programmes d'aide financière parrainés par l'État comme le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), divers programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants, ainsi que des bourses d'études et des bourses offertes par les établissements d'enseignement, ainsi que les programmes de stages en milieu de travail. Les étudiants, les gouvernements, les organismes de prêts aux étudiants, ainsi que nos établissements respectifs comptent sur l'expertise de nos membres afin d'assurer la prestation efficace et efficiente de ces programmes complexes de façon à favoriser la réussite académique de nos étudiants. Nous offrons également de l'aide pour l'établissement d'un budget et offrons des conseils financiers aux étudiants afin de renforcer leurs compétences en littératie financière. L'un des principaux objectifs de l'Association est de défendre les intérêts des étudiants canadiens qui ont besoin d'un soutien financier pour accéder aux études postsecondaires (EPS) et les terminer avec succès.

Le gouvernement fédéral a élaboré de nombreux programmes couronnés de succès pour améliorer la situation des étudiants. Les récents changements apportés au Programme canadien de subventions aux étudiants et au Programme d'aide au remboursement du gouvernement du Canada ont mis de côté plus d'un milliard de dollars pour améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. L'ACRAFE se réjouit de ces réalisations et presse le gouvernement de continuer sur cet élan.

En raison des rôles que nous jouons au sein des établissements d'enseignement, nous sommes les mieux placés pour constater non seulement le succès du PCPE, mais aussi les écarts qui mettent sérieusement en jeu le potentiel académique et l'employabilité postdiplôme d'un grand nombre d'étudiants. **Des niveaux d'endettement gérables, le temps nécessaire pour obtenir un emploi après l'obtention du diplôme et la littératie financière renforceront les possibilités et la capacité des étudiants sous-représentés et des étudiants issus de milieux à faible revenu de contribuer à l'économie canadienne.**

L'ACRAFE remercie les membres du Comité permanent des finances de lui offrir l'occasion de partager ses points de vue. Investir dans l'éducation postsecondaire et éliminer les obstacles à

l'emploi des jeunes renforcera l'économie de notre pays et fera en sorte que tous les citoyens puissent contribuer et en profiter de façon équitable.

Le tout respectivement soumis,



Stephanie Williams
Présidente de l'ACRAFE



Cara Piperni
Présidente sortante de l'ACRAFE

Rétablissement de la période de bonification d'intérêts après l'obtention du diplôme

L'octroi d'une « bonification d'intérêts » pendant six mois après l'obtention du diplôme, période pendant laquelle le gouvernement fédéral couvre les intérêts, a pris fin dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants en 1993-1994. Elle a été remplacée par des lois et des règlements qui ont introduit une « période de non-remboursement » en vertu de laquelle les étudiants disposent de six mois de non-remboursement après la fin de leurs études avant de devoir rembourser leur premier prêt. Toutefois, pendant cette période, les intérêts continuent de s'accumuler et s'ajoutent au remboursement du prêt de l'emprunteur.

Au cours des deux décennies qui ont suivi ce changement, le contexte a également changé en ce qui concerne les niveaux d'endettement et un marché du travail difficile. Selon Statistique Canada¹, la durée moyenne du chômage chez les chercheurs d'emploi en 2017 était de 19,6 semaines. Les étudiants devraient avoir suffisamment de temps pour établir la stabilité des gains au début de leur carrière avant de commencer le régime de remboursement des prêts étudiants.

Pour que les diplômés de l'enseignement postsecondaire puissent apporter leurs compétences et s'épanouir dans leurs secteurs économiques respectifs, ils ne doivent pas être poussés à occuper des emplois moins bien rémunérés simplement pour régler le problème de l'intérêt accumulé lié à leur dette. Prendre le temps de se situer, voire de déménager, permettra aux diplômés de redonner plus rapidement à leur communauté. L'endettement étudiant n'a pas seulement une incidence sur les particuliers, mais également sur les familles et leur capacité à participer pleinement à l'économie au sens large. Démarrer une entreprise ou fonder une famille, devenir propriétaire d'une maison, la capacité de consommation, accepter des emplois pour des avantages non monétaires comme l'acquisition d'une expérience précieuse sont tous des décisions qui sont influencées par l'accumulation de l'intérêt lié à leur dette d'études.

Recommandation 1 :

Que le gouvernement rétablisse la bonification d'intérêts du Programme canadien de prêts aux étudiants pour couvrir les intérêts d'un emprunteur pendant les six mois suivant la fin de ses études.

¹ Statistique Canada, *Tableau 14-10-0057-01 Durée du chômage, annuel*.

Améliorer la littératie financière des emprunteurs du Programme canadien de prêts aux étudiants

La complexité de l'écosystème des prêts étudiants au Canada, compte tenu de la diversité des composantes fédérales et provinciales, met les emprunteurs en danger. Trop souvent, nous rencontrons des étudiants qui regrettent amèrement leurs prêts. Ils comprennent mal l'incidence de l'inadmissibilité aux prêts à mi-parcours de leurs études, ce qui pourrait conduire à un défaut « technique » ou à un remboursement obligatoire. Ils consolident leurs prêts gouvernementaux avec d'autres formes de dette à la consommation et perdent toutes les protections et tous avantages liés aux prêts étudiants, comme le maintien du statut sans intérêt pendant qu'ils sont aux études à temps plein et l'accès aux programmes d'aide au remboursement (PAR).

Le manque d'information pour prendre des décisions financières judicieuses a une incidence sur la persévérance scolaire et la cote de crédit. Elle empêche également les diplômés d'atteindre leur plein potentiel en tant que consommateurs et membres à part entière de l'économie canadienne. Les efforts de littératie financière dirigés vers les jeunes d'âge postsecondaire par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada ainsi que les efforts locaux dans les établissements d'enseignement n'auront jamais un impact suffisant sans être une mesure obligatoire dans le cycle de vie des prêts étudiants. Avec des conseils formels, mais consommables, les étudiants peuvent être plus sûrs de savoir que les prêts étudiants n'ont pas besoin d'être un investissement qu'ils en viennent à regretter. Les regrets des emprunteurs nuisent à la stabilité financière, tant pour les particuliers que pour l'économie.

Avec la transformation du système actuellement en cours par le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), nous demandons instamment la mise en œuvre d'une séance d'information sur l'admissibilité aux prêts et le remboursement des prêts en ligne soit intégrée de façon transparente dans les interactions de déboursement et de remboursement des prêts de façon à ce que :

Tous les nouveaux emprunteurs de prêts d'études canadiens, et les emprunteurs ayant de nouveaux prêts après une période prolongée de non-emprunts doivent suivre une **séance d'information sur l'admissibilité aux prêts** avant leur déboursement. Cela permet de s'assurer que les étudiants comprennent bien les responsabilités de l'emprunteur ainsi que les conditions du prêt.

Tous les emprunteurs du Programme canadien de prêts aux étudiants doivent suivre une **séance d'information sur le remboursement des prêts** au cours de leur dernier semestre ou s'ils abandonnent leurs études. Cela permet de bien comprendre les options de remboursement anticipé et de remboursement, les délais de grâce, les programmes d'aide au remboursement, etc. Il est également impératif d'expliquer comment communiquer avec les responsables du service des prêts et les conséquences d'un défaut de paiement.

Plusieurs de nos établissements membres administrent également la Federal Student Aid pour nos étudiants américains. Avec la mise en place depuis plus d'une décennie du U.S. Direct Loan Program, nous sommes témoins de l'impact positif sur les niveaux d'emprunt, les taux de défaut de paiement et les taux de retrait.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement exige que tous les étudiants de niveau postsecondaire qui contractent des prêts par l'entremise du Programme canadien de prêts aux étudiants soient tenus de suivre une séance d'information obligatoire sur l'admissibilité aux prêts et le remboursement des prêts en ligne et reçoivent des instructions en matière de littératie financière connexes.

Aide financière aux étudiants autochtones

L'ACRAFE reconnaît que les étudiants autochtones et inuits reçoivent une aide financière par le truchement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) offert par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Cependant, il existe une abondante documentation et des listes d'attente qui indiquent que le PAENP n'offre pas aux étudiants admissibles un accès équitable au financement de l'éducation postsecondaire. L'Assemblée des Premières Nations a déterminé que les résultats du Programme « n'appuient pas adéquatement l'accès, la rétention et la réussite² ». Lors de sa récente réunion annuelle, il a été conclu que les taux de financement doivent fournir suffisamment de ressources pour financer toutes les catégories de dépenses : frais de scolarité, allocation de subsistance, livres et frais de déplacement.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est une option pour compléter le financement du PAENP, mais il y a trop peu de mesures qui encouragent de façon particulière les apprenants autochtones. Nous reconnaissons les récentes améliorations apportées au PCPE avec l'introduction de la contribution à taux fixe de l'étudiant qui exempte les apprenants autochtones et le financement de leur bande comme une bonne première étape. Pourtant, les préoccupations liées à la réussite des études postsecondaires et, plus tard, à l'emploi sont perçues comme des facteurs dissuasifs à contracter un prêt étudiant (EKOS Research Associates Inc. 2005a³). Des obstacles comme les antécédents en matière de crédit, la méconnaissance ou la méfiance à l'égard des systèmes de prêts étudiants influent également sur la capacité d'obtenir des prêts étudiants.

La prestation d'un soutien à l'éducation par l'entremise de subventions canadiennes non remboursables pour étudiants complèterait adéquatement le financement du PAENP en fonction des besoins financiers et permettrait aux apprenants autochtones de réussir le programme d'études postsecondaires qu'ils ont choisi. Ces subventions devraient tenir compte des coûts uniques auxquels font face les apprenants autochtones, comme l'éloignement de leur communauté et la distance qui les sépare du lieu d'études, ainsi que la nécessité de rentrer chez eux, souvent en raison de la garde de personnes à charge. Il est plus facile d'obtenir des taux de réussite plus élevés et des emplois durables grâce à des options de financement multiples et supplémentaires qui tiennent compte des caractéristiques distinctes des apprenants autochtones.

Appuyer la Commission de vérité et de réconciliation du Canada : Les appels à l'action (en particulier les appels à l'action 7, 10i et 10ii); il faut s'engager à relever les taux de réussite scolaire des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour qu'ils atteignent des moyennes nationales. Pour le Canada, la population autochtone représente un segment croissant de la population active du pays et un élément clé de son développement social et de sa prospérité économique futurs⁴.

² *First Nations Post-Secondary Education Review 2018*. Rapport provisoire publié le 2 juillet 2018 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

³ Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation Canada, *A Literature Review of Factors that support Successful Transitions by Aboriginal People from K-12 to Postsecondary Education*, <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/255/transitions-aboriginal-2010.pdf>, p. 46 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴ *Ibid.*, p. 9.

Recommandation 3 :

Que le gouvernement élabore un Programme canadien de subventions aux étudiants adapté aux étudiants autochtones, et que les dépenses uniques comme la réinstallation et les visites dans la communauté soient comprises dans le coût de la participation à l'évaluation des besoins. Cette subvention contribuera à fournir une aide financière supplémentaire non remboursable pour améliorer l'accès, la rétention et l'achèvement des études postsecondaires des étudiants autochtones et réduire l'écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones.